



Mairie de Saint-Julien en Beauchêne

L'Echo du Bôchaine

décembre 2019

Le Mot du Maire

Chers Habitants,

Pour diverses raisons, évoquées brièvement lors du dernier Conseil Municipal, l'Echo du Bochaïne n'a plus été publié avec la régularité que vous lui connaissiez voici quelques années.

Nous revenons vers vous avec un Écho du Bochaïne de fin d'année, pour vous donner des informations qui nous semblent importantes.

Les élus qui avaient été désignés en 2014, terminent leur mandature au printemps prochain, et une partie d'entre eux a exprimé le souhait de faire partie d'une liste qui se présentera à vos suffrages le 15 mars 2020.

Dans le même temps, un des conseillers a exprimé le souhait de constituer une liste ouverte, et il vous présente dans ce document sa proposition (voir page suivante).

Il vous appartiendra de choisir bien entendu entre les deux options qui vous seront proposées.

Nous vous donnerons dans ces pages quelques indications sur les conditions dans lesquelles les personnes majeures peuvent s'inscrire pour les prochaines élections municipales.

Nous ferons également un point sur l'enquête de Vidéosurveillance qui a été menée.

Nous reviendrons sur les aléas de la fourniture de l'électricité, et leurs conséquences, en vous montrant combien il est difficile de faire avancer des améliorations qui sont « au programme » mais jamais réalisées....

Que dire enfin de l'année 2019, sinon qu'elle a été marquée par un très large mouvement hebdomadaire de contestation, qui traduit un indubitable ras-le-bol de la partie de la population la plus en difficulté.

Il est vrai que les améliorations annoncées du niveau de vie, qui devraient donner un peu plus de souplesse financière aux plus démunis, n'ont probablement pas touché la bonne cible.

Ceux qui sont en difficulté ne paient généralement pas d'impôt sur leur maigre revenu, le gain de pouvoir d'achat qui en résulte est donc nul, chacun sachant depuis l'école primaire que la multiplication par zéro est toujours égale à zéro.

De même, la réduction de la taxe d'habitation pour la résidence principale, qui a commencé à s'appliquer à certaines catégories de contribuables, ne peut pas bénéficier à des habitants démunis, qui sont depuis bien longtemps, dispensés de son paiement.

Cette dernière mesure, étalée sur plusieurs années, risque -et les élus sur tout le territoire ont fait savoir leur inquiétude à ce sujet- de mettre à mal les finances des communes, surtout les plus petites, sauf à augmenter localement les taux des prélèvements, car nul ne sait comment l'état compensera « à l'Euro près » la perte fiscale correspondante.

L'État tiendra-t-il sa promesse ?

Difficile dans ces conditions de prévoir ce que sera l'année 2020.

Une seule certitude, cependant : l'année 2020 sera une année bissextile.

Le Maire et le Conseil Municipal souhaitent donc à tous les habitants une excellente année bissextile.

Mot de Baptiste Vialet :

Bonjour à tous,

Je suis attaché à la vie et au dynamisme de notre commune et c'est dans cet état d'esprit que j'ai proposé, lors du dernier conseil municipal de faire une liste unique et ouverte. Mon souhait était d'éviter les clivages et les logiques de clan.

Depuis, une liste conduite par Mr Vallier a été constituée.

Je tiens cependant à vous permettre, si vous le désirez, de nous rejoindre : toutes les bonnes volontés sont les biens venues.

Nous allons ensemble nous former à la gestion communale et tracer de manière consensuelle les grands axes de travail que nous aurons identifiés. L'idée étant de participer de manière critique et constructive à la future municipalité et communauté de communes.

Vous pouvez nous joindre au 06 79 24 72 17

Elections

Les modalités d'inscription sur les listes électorales ont été modifiées.

Dorénavant, les personnes remplissant les conditions voulues pourront s'inscrire au plus tard six semaines avant le premier tour du scrutin auquel elles veulent participer.

Pour les prochaines élections municipales, il conviendra donc de s'inscrire au plus tard le vendredi 7 février 2020.

Avant cette date, le Maire de la commune validera la liste des inscrits remplissant les conditions voulues pour participer au scrutin.

Il supprimera de la liste électorale les personnes ne répondant pas aux conditions exigées, après les en avoir informées. Celles-ci pourront faire appel de cette décision.

Une commission se réunira alors pour prendre acte des demandes formulées par les électeurs radiés des listes sur décision du Maire.

Agence Postale et Vidéosurveillance.

Le transfert de l'Agence Postale dans le bâtiment Mairie est en bonne voie.

La Poste avait demandé à la Mairie de prendre en charge un certain nombre d'opérations, notamment l'installation d'une porte blindée et d'une vidéosurveillance dans le local dédié.

Les deux matériels ont été commandés par la commune après que la Poste ait validé les devis qui lui avaient été transmis. La Poste remboursera la commune pour ces investissements qu'elle avait réclamés.

Le matériel de vidéosurveillance est installé à la demande des convoyeurs de fonds, qui exigent que leur trajet à l'intérieur du local, de l'entrée jusqu'à la porte d'accès aux coffres, soit intégralement enregistré.

Ce dispositif sera mis en service lorsque toutes les réglementations fixées par la CNIL en la matière auront été prises en compte, tant par la Banque Postale que par la commune, chargée du fonctionnement de l'Agence Postale.

Pour compléter cette information, le dispositif ne peut pas enregistrer les sons, donc les conversations entre les personnes présentes dans le local, ce qui est interdit et strictement impossible.

Vidéosurveillance

Une enquête a été lancée récemment, concernant un projet d'installer un dispositif de vidéosurveillance.

Un texte explicatif accompagnait cette enquête, fixant précisément les limites de cette surveillance, et indiquant que le matériel pourrait essentiellement aider les services de gendarmerie dans leurs enquêtes, si des événements portant atteinte aux biens ou aux personnes se produisaient sur le territoire communal.



Les résultats de cette enquête sont résumés ci-dessous. On remarquera que l'enquête a été déposée dans « la plupart » des boîtes aux lettres des habitants. Quelques erreurs ont pu être commises ; deux propriétaires ont signalé n'avoir rien reçu. L'un d'eux n'est pas présent de façon fréquente dans le village et sa boîte aux lettres ne comporte aucun nom, la boîte aux lettres du second n'a plus de porte et est ouverte à tout vent. 56 réponses ont permis de faire un bilan qui sera évoqué lors d'un prochain conseil municipal.

10% des réponses environ ont été faites par des personnes disposant d'un bien immobilier sur la commune, sans être

inscrites sur les listes électorales.

BILAN DES REPONSES ENQUETE VIDEOSURVEILLANCE		Total	Village	Hameau	Isolé
Nombre de réponses (dont anonyme)		56 (8)	37	15	4
Jugé	Indispensable	10	9	1	0
	Utile	11	9	2	0
	Inutile	33	17	12	4
Extension aux hameaux	Oui	19	17	2	0
	Non	16	8	4	4
	Sans réponse	21			

Des difficultés à se faire entendre de certains organismes dans le Département

Il n'est pas facile de faire avancer des revendications aussi légitimes soient-elles.

En voici deux exemples.

Depuis plusieurs années, la commune s'est enrichie, dans le lotissement « La Blache » d'une construction en béton qui ressemble de plus en plus à un blockhaus abandonné par l'armée allemande à la fin de la seconde guerre mondiale.

Le permis de construire de cette verrue, déposé en 2006, il y a treize ans, est probablement trop récent (!) pour que les propriétaires aient pu achever leur construction.

Des remarques en ont été faites à plusieurs reprises (par courrier et par voie orale) aux propriétaires, sans aucun effet.

Contact a donc été pris en avril 2019 auprès du service compétent de la DDT.

Le Maire demandait si la DDT pouvait d'une manière ou d'une autre intervenir pour que le bâtiment puisse au moins recevoir une toiture et quelques fenêtres et portes, même si l'intérieur restait dans sa situation actuelle.

Il faut savoir que sur cet « édifice », la commune n'a jamais perçu le moindre centime d'impôt au titre de la taxe d'habitation, et pour cause.

Plutôt que de prendre la décision d'annuler le permis de construire, ce qui n'aurait pas pour effet de relancer l'achèvement de la construction, bien au contraire, le Maire demandait à la DDT si il n'était pas possible d'envisager une procédure de pénalité financière, à verser à la commune, par le propriétaire concerné.

La réponse de la DDT n'est jamais parvenue.

Lors d'un contact téléphonique avec l'un des responsables, celui-ci a indiqué ne jamais avoir entendu parler de cette démarche.

Faut-il imaginer que les services postaux n'ont pas transmis cette lettre ordinaire à son destinataire ?

Le Maire observera que la DDT est bien plus prompte à réagir quand la commune procède à la purge en urgence d'une ligne de rochers dangereuse pour les personnes fréquentant la route de Durbon, car, n'est-ce pas, une perdrix bartavelle pourrait avoir été dérangée dans sa nidation.....Ciel !



Autre exemple, plus intéressant et plus actuel :

Le 2 octobre 2019, le Maire écrit à SYME 05, le Syndicat Mixte de l'Électricité du Département, pour s'inquiéter du fait que les lignes de moyenne tension qui devaient être enterrées depuis trois ans ne le sont toujours pas.

La démarche était prémonitoire.

Cette démarche résultait d'un échange avec l'un des responsables de SYME05, lors du congrès des Maires des Hautes-Alpes, à GAP, le 27 septembre 2019.

A aucun moment le SYME 05 n'a jugé utile d'accuser réception de ce courrier, au moins pour indiquer qu'il allait se préoccuper du problème...

On pourrait supposer que bien que négligeant de répondre pour au moins signifier la prise en considération du

courrier, SYME 05 se préoccupe sérieusement du problème.

Que Nenni ! Rien ne bouge. Et c'est ainsi que des arbres chargés d'une neige lourde, sont tombés sur les lignes aériennes, et ont privé d'électricité plusieurs milliers de foyer pour une durée allant de 18 heures, pour les habitants les plus chanceux, à quelques jours pour les moins bien lotis.

On ne parle ici que de la zone Haut-Buëch, car tout le monde a appris depuis que dans certaines communes de la Drôme, la privation de courant a été bien plus importante, une semaine à dix jours semble-t-il.

Voici le texte intégral du courrier adressé au SYME :



Mairie de St-Julien

Saint-Julien en Beauchêne, le 2 octobre 2019

Monsieur RAISIN
Directeur du SYME 05
4 rue du Paradisier
05160 SAVINES LE LAC

Objet : Problèmes d'alimentation électrique de la commune de Saint-Julien.

Bonjour Monsieur RAISIN,

J'ai pris quelques minutes, lors de la réunion des Maires au Quattro, vendredi dernier 27/09, pour échanger avec Monsieur Jean-Paul DOU. Il m'a conseillé de m'adresser directement à vous.

Voici le problème :

L'énergie électrique parvient au village par le biais d'une ligne aérienne moyenne tension 20 kV triphasée. En 2017, il avait été convenu qu'il fallait enterrer cette ligne, car de très nombreuses coupures sporadiques du courant sont constatées sur le territoire communal. Ces coupures sont mal vécues par les habitants, qui attribuent la plus grande partie de ces coupures à des contacts intempestifs entre la ligne aérienne et certains arbres de grande taille situés à proximité.

On m'a encore signalé hier que par grand vent, à proximité des habitations, on peut observer des arcs électriques entre la ligne et l'un des arbres situé à proximité...

Des travaux ont été entrepris, à l'époque, en particulier des passages sous la D 1075 et même sous la voie ferrée SNCF ont été réalisés. Au sud du village. En témoignent, des réservations, apparentes, qui sont depuis en attente de la suite...

Selon certaines informations, il semble que les travaux sont bloqués parce que le Département exige que lors de la réalisation d'une tranchée d'enfouissement sur les routes départementales, l'opérateur soit maintenant dans l'obligation de procéder à une remise en état de la route en réalisant un revêtement goudronné approprié de 3 mètres de largeur, pour une tranchée large de 60 centimètres.

L'opérateur semble décidé à ne pas poursuivre le projet tant que l'exigence ci-dessus n'est pas remise en cause. Pour ma part, j'observe que dans la commune de Veynes, une trancheuse a réalisé une tranchée étroite pour ce type d'opération (à proximité des anciennes cités SNCF, et de la seule éolienne privée en fonctionnement dans le Buëch -de quoi alimenter un fer à repasser-). Le recouvrement de la tranchée en enrobé a été fait de manière très sérieuse, et ne suscite aucune critique, bien qu'il se soit limité à la largeur de la tranchée.

J'observe aussi que le long de la départementale D 1075, où la ligne devrait être enterrée, il existe des bas-côtés qu'il serait parfaitement possible d'utiliser pour poser la ligne HT, sans avoir à éventrer la partie goudronnée de la route.

Il me serait agréable qu'une solution puisse être proposée pour faire avancer ce projet, qui améliorerait sans aucun doute les conditions d'alimentation en électricité de notre commune.

Je vous en remercie par avance.

Cordiales salutations.

Jean-Claude Vallier
Maire de Saint-Julien en Beauchêne

Il est important de préciser qu'avant ce courrier à SYME05, une démarche avait été faite en réunion publique, à Serres, où le Président du Département avait réuni les élus des communes du canton.

Le Maire avait indiqué qu'Enedis avait mis en sommeil l'enfouissement de la ligne moyenne tension alimentant Saint-Julien, car le Département exigeait que la route D 1075, impactée par la tranchée, soit recouverte d'enrobé goudronné sur une largeur de 3 mètres. Enedis avait budgétisé un re-goudronnage sur une largeur de 60 cm seulement. On peut en se rendant à Veynes, remarquer que la tranchée rebouchée entre St-Marcellin et les cités « SNCF » de Veynes ne l'a été que sur 60 centimètres de largeur, et cela ne semble pas causer la moindre gêne à la circulation des véhicules motorisés.

Fort de cette constatation, le Maire avait donc demandé à ce que le Département revoie sa « copie », ou qu'à défaut, il intervienne pour imposer que la tranchée d'enfouissement soit réalisée non pas sur la route D 1075 elle-même mais sur le bas-côté.

Remarque prise en compte immédiatement, et scrupuleusement notée sur un parchemin. Depuis, plus rien.....Tout cela est bien triste...



Pour en revenir plus complètement à la dernière mésaventure sur le territoire communal, le Maire et les deux adjoints ont tenté, par diverses interventions, de faire bouger les choses. C'était le jeudi 14 novembre dernier.

Le responsable d'Orange, prévenu de l'interruption réseau, plutôt logique lors d'une coupure générale d'électricité, ignorait le problème le vendredi matin, lorsqu'il en a été informé. Il a cependant confirmé avoir réagi aussitôt, et a prévenu le vendredi à midi, que Orange avait rétabli son réseau, au moins sur la partie « village » de St Julien.

Le responsable d'EdF a informé le Maire, le vendredi 15 novembre à 11 heures, que les agents disponibles étaient en phase de diagnostic, qu'ils venaient de découvrir une rupture de la liaison 20 kV entre La Faurie et Montbrand, et que, si ce dégât était seul en cause, St Julien pourrait être rétabli dans la journée.

Miracle, une heure plus tard, la ligne était rétablie sur la commune, mais pas partout.

Pour La Rochette et Baumugnes, il a été indiqué que la première priorité consistait à réparer la ligne moyenne tension (20 kV) sur toute sa longueur, puis de revenir ensuite s'occuper de la distribution basse tension (220V/380V) là où il y avait aussi des défaillances. Les deux hameaux n'ont été rétablis que le vendredi soir à 23 heures.

Pour « consoler » les habitants, des communes comme St Pierre d'Argençon, La Beaume et la Haute-Beaume n'ont pu remettre leurs installations indispensables en service que le dimanche 17 novembre suivant, dans l'après-midi.

En conclusion, il y a bien des actions à entreprendre pour essayer de mettre à l'abri la commune de ces aléas liés aux intempéries. Mais malgré l'insistance des élus, les services concernés ne sont pas toujours en situation de réagir aussi rapidement que ne le souhaiteraient les usagers.

Il en est bien entendu de même pour les liaisons par téléphone. Les conditions de fonctionnement actuelles ne permettent pas de garantir une fourniture du réseau de manière ininterrompue. A Vaunières, en particulier, la ligne fixe qui dessert le hameau est sectionnée. Orange promet de rétablir à la mi-décembre, 4 semaines après la rupture.

Cependant, pour entendre les plaintes de divers autres élus, dans le Champsaur, notamment, force est de constater que notre commune n'est pas la plus mal desservie en matière de téléphonie fixe ou mobile, dans notre département.

Projet d'installation de fibre optique dans toutes les communes du département

Le Département 05 a signé une convention avec l'opérateur SFR, qui s'est engagé à installer la fibre optique dans toutes les habitations du département non câblées à la date de signature de cette convention.

Ce câblage interviendra dans les prochaines années . Pour St Julien, il est prévu que la fibre soit installée en 2021. Il s'agit là du planning prévisionnel, mais ce planning pourrait glisser.....Pour que chaque habitation soit reliée à la fibre, il est impératif que chaque logement existant, chaque terrain constructible, bénéficie d'une numérotation précise.

Suite à la mise en place de plaques portant le noms de rues dans le village courant 2012, Gilbert Bermond avait voici peu préparé un projet de numérotation des habitations du centre-bourg et du lotissement La Blache.

La municipalité se préoccupe actuellement de finaliser le projet « Bermond », en l'aménageant en tant que de besoin, et procède aussi à une réflexion concernant la numérotation des habitations dans les différents hameaux.

Réchauffement climatique et Champ Magnétique terrestre

Les médias ont, depuis la COP 21 (Conférence de Paris sur le changement climatique), fait du réchauffement climatique leur cheval de bataille quotidien. Le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) est très souvent sollicité pour s'exprimer sur ce sujet.

Toutes les projections qui sont réalisées par ce Groupe d'experts interpellent à juste titre, car on comprend aisément que si ce réchauffement doit persister, les conditions de vie devront évoluer notablement dans les prochaines décennies.

On a toutefois un peu trop tendance à faire coïncider le réchauffement climatique et la production industrielle.

Indéniablement, l'accroissement de la production d'oxyde de carbone n'arrange pas la situation, il suffit (?) de se rendre à Pékin ou à Los Angeles pour constater l'effet de la pollution atmosphérique sur ces deux mégapoles.

Cependant, pour connaître l'histoire de la commune depuis longtemps, je peux tout de même rappeler qu'en 1900, il m'a été formellement rapporté que les hauteurs de neige accumulées dans le village de St-Julien atteignaient quelques fois trois mètres, obligeant les habitants à circuler dans des tunnels en certains endroits.

On a vu cette hauteur de neige diminuer progressivement, pour ne pas dépasser un mètre en 1940, et je me souviens personnellement qu'en 1953, la neige n'était pas arrivée dans le village pour les vacances de Noël. Du jamais vu !

Quand on essaie de remonter avant 1900, on constate que le réchauffement était bel et bien déjà présent dans les années 1860-1870, la période où les scientifiques ont commencé à se préoccuper des climats, et de la météorologie.

Faire reposer le réchauffement climatique sur la seule production industrielle apparaît comme un peu présomptueux.

Il y a un autre paramètre, dont très peu de personnes parlent, qui pourrait être à l'origine de ce réchauffement constaté et bien réel. La terre est en partie protégée d'un rayonnement solaire très intense grâce au champ magnétique qu'elle produit en tournant sur elle-même indéfiniment. Si le champ magnétique terrestre continue à diminuer, il faut s'attendre à ce que la couche de protection qui entoure la planète Terre perde de son efficacité, et que la température continue d'augmenter au fil du temps, quoique les humains puissent entreprendre pour juguler le phénomène. Et il est reconnu maintenant que depuis plus d'un siècle, ce champ magnétique terrestre diminue de manière continue.

Par extrapolation, si cette dérive régulière devait se poursuivre, on peut établir que le champ terrestre s'annulerait dans 1500 ans. Donc très bientôt. Le rayonnement solaire deviendrait alors bien plus préoccupant pour les espèces vivantes, qu'il ne l'est actuellement.

Cette situation est assez sérieuse pour que trois satellites soient actuellement en orbite, depuis plusieurs années, pour suivre ces évolutions du champ magnétique terrestre en temps réel.

Pour les personnes qui ont suivi les pérégrinations du Docteur Jean-Louis Etienne, ils se rappelleront aussi qu'il avait parmi les travaux prévus au cours de ses missions au pôle, la charge de mesurer cette évolution du champ magnétique terrestre.

Compte-tenu du peu d'intérêt que semblent porter l'ensemble des Médias à ce phénomène encore mal connu, et que l'on ne pourra probablement jamais maîtriser, il nous est apparu intéressant de demander à Monsieur Christophe Magdelaine, un environnementaliste qui publie régulièrement dans « Notre Planète-Info », de nous autoriser à publier dans l'Echo du Bochaine, l'article qu'il a lui-même publié en janvier 2019, sur ce sujet. Nous remercions très

sincèrement Monsieur Magdelaine de l'autorisation qu'il nous a accordée de publier son article.

Monsieur Magdelaine analyse essentiellement les conséquences que cette évolution pourrait avoir sur les moyens modernes de communication, mais on peut imaginer que le champ magnétique terrestre diminuant, les particules qui constituent pour notre planète un écran protecteur vis-à-vis du rayonnement du soleil ne suffiraient plus à empêcher un réchauffement progressif de la surface terrestre, réchauffement qu'il est impossible de chiffrer. Dans l'état actuel des connaissances, il n'est pas imaginable, si cela devait se produire, de proposer une solution pour limiter ou bloquer ce réchauffement.

Ci-dessous copie de l'article de C. Magdelaine, paru dans Notre-Planète-Info du 22 janvier 2019.

Le pôle nord magnétique s'emballe, vers une inversion du champ magnétique terrestre ?

Christophe MAGDELAINE – Notre-Planète.info – 22 janvier 2019

Depuis une trentaine d'années, le pôle nord magnétique se déplace de plus en plus vite, quittant le Canada vers la Sibérie. Ce changement brusque est encore difficilement explicable mais pourrait bien être l'amorce d'une inversion des pôles magnétiques. Dans tous les cas, les scientifiques doivent revoir de plus en plus souvent le modèle magnétique de la Terre qui sert de base aux systèmes de navigation modernes.

Le champ magnétique terrestre trouve son origine dans le lent refroidissement de l'intérieur du noyau externe de notre planète où se trouve un océan de fer liquide surchauffé et tourbillonnant qui crée des mouvements de convection, entre 2 900 km et 5 150 kilomètres sous nos pieds. D'autres facteurs interviennent comme les roches magnétisées dans la croûte terrestre et l'écoulement des océans notamment via les marées, que ce soit en surface ou dans les profondeurs.

Les mouvements de convection dans le noyau externe engendrent un effet dynamo appelé géodynamo, qui convertit une fraction de l'énergie libérée par le refroidissement en énergie électromagnétique.

*Ce champ magnétique forme la magnétosphère située entre 800 à 1 000 km d'altitude. **Il agit comme un bouclier qui protège la vie sur Terre des excès du vent solaire.***

Mesuré pour la première fois en 1831 par l'explorateur James Clark Ross dans l'Arctique canadien, le champ magnétique est instable à l'échelle des temps géologiques. En effet, une de ses caractéristiques les plus étonnantes, révélée par les études paléomagnétiques, est l'inversion aléatoire des pôles magnétiques. Autrement dit, le nord et le sud magnétiques, qui sont situés respectivement près du nord et sud géographiques, s'inversent à un rythme chaotique avec une moyenne d'environ quatre événements par million d'années, soit une fois tous les 250 000 ans.

Les conséquences d'une inversion du champ magnétique

La dernière inversion du champ magnétique s'est produite il y a environ 780 000 ans. Si ces inversions n'ont, à priori, pas été accompagnées de crises biologiques majeures, un nouveau basculement du champ magnétique serait un véritable défi voire une catastrophe pour notre civilisation dépendante de la technologie. En effet, les systèmes électronique, informatique et de navigation seraient complètement perturbés / désorientés et donc l'ensemble de l'économie mondiale et des transports. Voici quelques conséquences :

- perturbations des systèmes de télécommunication : satellites, câbles sous marins...*
- dégradation ou interruption des services de positionnement par satellites, e.g. GPS ou Galileo ;*
- augmentation des radiations reçues par les passagers des avions et les astronautes ;*
- courants induits dans les oléoducs, accélérant leur usure ;*
- courants parasites dans les réseaux électriques, qui peuvent provoquer des pannes de courant (blackout) sur des vastes régions.*

Le pôle nord magnétique se déplace de plus en plus vite

Au milieu des années 1990, le pôle nord magnétique s'est déplacé de plus en plus rapidement, passant d'environ 15 kilomètres à environ 55 kilomètres par an.

En 2001, une expédition polaire internationale a découvert qu'il était entré dans l'océan Arctiques et avait parcouru environ 300 km en seulement 7 ans !

Ce phénomène s'est encore aggravé début 2018. Celui-ci s'éloigne rapidement et de manière plus chaotique du Canada vers la Sibérie, sans que les géologues ne puissent déterminer vraiment pourquoi ce changement est si soudain et si spectaculaire.

Des hypothèses sont avancées : les impulsions géomagnétiques, comme celle de 2016, pourraient être attribuées aux ondes « hydromagnétiques » provenant des profondeurs du cœur de notre planète. Et le mouvement rapide du pôle magnétique nord pourrait être lié à un jet de fer liquide à grande vitesse sous le Canada.

Et le pôle sud magnétique ?

Le pôle sud magnétique se déplace également, mais plus lentement que le pôle nord. Il a quitté le continent antarctique dans les années 1970 et se déplace vers le nord-est.

Le modèle magnétique de la Terre remis en question

Régulièrement, les spécialistes en géomagnétisme ou géomagnétistes élaborent et révisent le modèle magnétique de la Terre qui sert de base à toute navigation moderne : des systèmes de contrôle des navires en mer, des avions, aux GPS des smartphones.

Ainsi, le modèle, mis à jour en 2015, doit déjà être revu tant le déplacement s'accélère. « L'erreur augmente constamment », a déclaré Arnaud Chulliat, géomagnétiste à l'Université de Colorado Boulder et à l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique.

En 2016, par exemple, une partie du champ magnétique s'est accélérée sous le nord de l'Amérique du Sud et dans l'est de l'océan Pacifique. Ces variations géographiques du champ magnétique sont enregistrées chaque jour par le satellite Swarm de l'Agence Spatiale Européenne (ESA).

En 2018, la marge d'erreur du modèle est devenue trop importante : le modèle magnétique mondial devait être mis à jour avant le 15 janvier 2019 mais le shutdown aux USA a entraîné la fermeture du gouvernement fédéral américain notamment chargé de cette tâche.

Dès que la situation politique sera stabilisée aux USA, la mise à jour sera effectuée avant celle déjà prévue en 2020. En attendant, les erreurs de navigation sont possibles.

Vers une nouvelle inversion des pôles ?

Alors que la précédente inversion des pôles date déjà de 780 000 ans, nous pourrions bien être les spectateurs d'une nouvelle inversion en cours.

Selon une étude de l'Institut national des sciences de l'univers, l'intensité du champ magnétique terrestre actuel diminue en moyenne de 5% par siècle. Or, cette diminution s'est accélérée brusquement depuis 1840 au point qu'à ce rythme le dipôle magnétique devrait s'annuler dans environ 1500 ans !



SAINT-JULIEN DE FRANCE- Pentecôte 2020

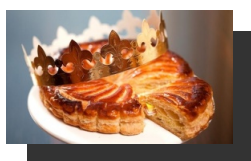
Comment peut-on passer d'une tradition à une véritable institution? Depuis deux décennies les localités de France dont le toponyme comporte le vocable "ST-JULIEN" sont invitées, une fois l'an, à dépêcher leurs ambassadeurs, à titre privé, sur le "ST-Julien" choisi par tous.

Cette année les Saint-Julien de France auront lieu à Saint-Julien en Beaujolais, dans le Rhône durant le week-end de Pentecôte 2020 (30-31mai-1juin).

Les personnes de notre village désireuses de participer à ce rassemblement sont priées de se faire connaître auprès de Nicole Visona (06.82.20.43.27) ou Dany Muret (06.31.40.13.51).

Programme des festivités à venir

Dimanche 15 décembre à 16 heures: Spectacle de Noël, Animation musicale (Accordéon).



Dimanche 12 janvier 2020, à 16 heures :
Fête des Rois et Vœux du Maire à la salle polyvalente.